

# Conditions Générales de Vente

*Mise à jour le 08 novembre 2023*

Toute prise de contact avec Laura Combe suppose la lecture préalable des présentes conditions générales. En conséquence, le Client reconnaît être parfaitement informé des conditions générales de ventes.

## ARTICLE 1 PRESENTATION DES PARTIES

Le présent contrat de prestations de services (ci-après le « Contrat ») régit les relations contractuelles entre:

- le Client (ci-après le « Client »), à savoir un consommateur/tout utilisateur du site souhaitant faire une réservation auprès de Laura Combe Praticienne Naturopathe Hygiéniste.
- la Prestataire : Laura Combe Praticienne Naturopathe Hygiéniste EI, Entreprise Individuelle déclarée à l'adresse suivante : 219 rue Sophie Desmarests, 34730 Prades le Lez – identifiée sous le numéro unique d'immatriculation SIRET n° 918 889 924 00018 – Code NAF / APE : 8690F – Profession libérale non réglementée, TVA non applicable, 293 B du CGI

Les parties sont dénommées individuellement une « Partie » ou collectivement les « Parties ».

## ARTICLE 2 DECLARATIONS PREALABLES DES PARTIES

Le Client déclare et garantit au Prestataire :

- être âgé d'au moins 18 ans et être doté de la capacité juridique à conclure le présent Contrat, ou être accompagné par son représentant légal,
- ne pas être enceinte et/ou affecté, à sa connaissance, de maladies (congénitales ou acquises) ou, si tel est le cas, être suivi par un médecin titulaire d'un diplôme d'Etat reconnu et inscrit à un tableau de l'ordre des médecins en France.

Le Client reconnaît avoir reçu du Prestataire avant la signature du présent Contrat les informations précontractuelles obligatoires prévues aux articles L111-1, L111-2 et, le cas échéant à l'article L221-5 du Code de la consommation.

Le Client déclare être parfaitement informé de la nature des Prestations, objet du Contrat, et reconnaît que la Prestataire a été à son entière disposition pour l'informer de tout ce qui était déterminant selon les besoins exprimés par le Client.

La Prestataire déclare et garantit au Client être habilité à fournir les prestations de services telles que détaillées dans le présent Contrat (ci-après désignées les « Prestations de services »).

La Prestataire est titulaire du Certificat de formation de Praticienne Naturopathe Hygiéniste délivré en date du 01 septembre 2022.

La Prestataire est joignable :

- Au numéro suivant : 06 6132 03 67
- À l'adresse électronique de contact : [contact@lauracombe.com](mailto:contact@lauracombe.com)
- Par le site internet : [www.lauracombe.com](http://www.lauracombe.com)
  - Responsable des publications : Laura Combe Praticienne Naturopathe Hygiéniste EI (la responsable des publications est une personne physique et morale)
  - Hébergeur : OVH - 2 rue kellermann BP 80157 59053 ROUBAIX CEDEX 1 - France
  - Webmaster : Laura Combe Praticienne Naturopathe Hygiéniste EI
  - Responsable de la collecte des données personnelles : Laura Combe Praticienne Naturopathe Hygiéniste EI

### **ARTICLE 3 NATURE DU CONTRAT ET DESCRIPTIF DES PRESTATIONS**

Le présent Contrat constitue un contrat de prestations de services relatif à la naturopathie, relevant du Code de la consommation.

Le Client est informé et accepte que les Prestations réalisées ne tendent à l'établissement d'aucun diagnostic ni traitement de maladies. Elles visent exclusivement à la délivrance de prestations tendant à renforcer, à titre préventif, et par des moyens naturels, l'hygiène de vie, les mécanismes de défenses immunitaires préexistants et à équilibrer le fonctionnement de l'organisme humain à des fins de bien-être. Ces Prestations peuvent prendre la forme de bilan vitalité, conseils, informations, supports rédactionnels (ex : recettes), ces prestations étant toutes de nature non médicale.

Les Prestations de services réalisées par la Prestataire ne remplacent en aucun cas un diagnostic et/ou traitement médical et ne dispense aucunement de consulter un médecin, ce dernier étant le seul habilité à établir un diagnostic médical ainsi qu'un traitement médical adapté.

La Prestataire a donc pour mission d'accompagner le Client qui souhaite s'investir et se responsabiliser pour devenir acteur de sa qualité de vie, de sa vitalité et donc de son bien-être global

La plateforme de prise de rendez-vous est la suivante : <https://cal.com/lauracombenaturopathe>

Les présentes conditions générales régissent les réservations de rendez-vous directement auprès de la Prestataire (ci-après la ou les « Réservation(s)») effectuées par le Client (ci-après le « Client ») par téléphone au 06 61 32 03 67 ou par mail au [contact@lauracombe.com](mailto:contact@lauracombe.com), par la plateforme <https://cal.com/lauracombenaturopathe> ou via mon site internet.

La Prestataire se réserve le droit de modifier les Conditions et les tarifs (ci-après les « Tarifs ») à tout moment. En tout état de cause, le rapport contractuel qui lie la Prestataire au Client est soumis aux Conditions et aux Tarifs en vigueur au jour de la réservation.

Les présentes Conditions sont applicables aux réservations effectuées par le Client, personne physique majeure ou personne morale.

En procédant au règlement de votre réservation, vous adhérez sans réserve aux présentes Conditions.

Les activités réalisées par la Prestataire sont les suivantes :

- Bilan de vitalité
- Séance de suivi
- Pack 3 séances
- Séance complémentaire
- Appel offert à thématique
- Ateliers & Conférences
- Carte cadeau : Bilan de vitalité

La Prestataire est titulaire des certificats professionnels ainsi que de titres non reconnus officiellement :

- Certificat Européen de Compétences Professionnelles : Praticienne Naturopathe Hygiéniste

Ces activités relèvent des médecines » dites « non conventionnelles », pour soulager certains maux du quotidien ou pour renforcer, à titre préventif, l'hygiène de vie, la qualité de vie, la vitalité et donc le bien-être global.

Les Prestations de services réalisées par la Prestataire ne remplacent en aucun cas un diagnostic et/ou traitement médical et ne dispense aucunement de consulter un médecin, ce dernier étant le seul habilité à établir un diagnostic médical ainsi qu'un traitement médical adapté.

#### ARTICLE 4 CONCLUSION DU CONTRAT A DISTANCE OU HORS ÉTABLISSEMENT

Le présent article s'applique dans les cas où le présent Contrat est conclu, non pas directement dans les locaux du Prestataire le jour de réalisation des Prestations mais, à distance (par mail ou encore à partir du site internet du Prestataire ou par le biais d'un site de réservation en ligne), ou encore qu'il s'agit d'un contrat dit « hors établissement » (par exemple conclu au domicile du Client) au sens de l'article L. 221-1 du Code de la consommation.

Dans ces hypothèses, la Prestataire rappelle qu'il a communiqué au Client, préalablement à la signature du présent Contrat, de manière lisible et compréhensible, les informations suivantes :

1° Les informations prévues aux articles L. 111-1 et L. 111-2 ;

2° Lorsque le droit de rétractation existe, les conditions, le délai et les modalités d'exercice de ce droit ainsi que le formulaire type de rétractation ;

3° Lorsque le droit de rétractation ne peut être exercé en application de l'article L. 221-28, l'information selon laquelle le consommateur ne bénéficie pas de ce droit ou, le cas échéant, les circonstances dans lesquelles le consommateur perd son droit de rétractation ;

4° L'information sur l'obligation éventuelle du consommateur de payer des frais lorsque celui-ci exerce son droit de rétractation du Contrat dont il a demandé expressément l'exécution avant la fin du délai de rétractation ; ces frais sont calculés selon les modalités fixées à l'article L. 221-25 ;

5° Les informations relatives aux coordonnées du Prestataire, le cas échéant aux coûts de l'utilisation de la technique de communication à distance, à l'existence de codes de bonne conduite, le cas échéant, aux modalités de résiliation, aux modes de règlement des litiges et aux autres conditions contractuelles, dont la liste et le contenu sont fixés par décret en Conseil d'Etat.

La Prestataire fournit au Client, sur support durable, dans un délai raisonnable, après la conclusion du Contrat et au plus tard avant le début de l'exécution des Prestations de services, la confirmation du Contrat, lequel comprend toutes les informations prévues à l'article L. 221-5, et le modèle de formulaire type de rétractation du présent article.

Le Client reconnaît avoir reçu ces informations avant la signature du présent Contrat et accepte de recevoir un exemplaire du présent Contrat de manière électronique et non papier.

### **Droit de rétractation**

La Prestataire rappelle également au Client qu'il dispose en principe, lorsque le présent Contrat est conclu à distance ou hors établissement, et sauf exception, d'un délai de rétractation de 14 jours calendaires, sans qu'il ait à justifier de motif, ni à payer de frais ou pénalités.

Le délai court à compter du lendemain de la signature du Contrat par le Client.

S'agissant d'un rendez-vous à distance (via internet), le code de la consommation (loi Hamon n° 2014-344 du 17 mars 2014/ Art L.121-21) prévoit un délai de rétractation de 15 jours à compter de la conclusion du contrat.

Si la réservation a lieu dans un délai inférieur à 15 jours, la Prestataire considère qu'il s'agit d'une exécution anticipée et que le Client renonce de lui-même à son droit de rétractation. Dans ce cas, ou si la réservation est annulée dans un délai inférieur à 14 jours, la Prestataire ne sera pas tenue de procéder au remboursement de la consultation pré-payée, si le Client décide de l'annuler de son propre chef.

Si la séance est prévue dans un délai supérieur ou égal à 15 jours, le Client bénéficie pleinement de son droit de rétractation. Il en informera expressément la Prestataire, dans un courriel et un accusé de réception lui sera adressé sans délai.

S'il souhaite se rétracter après avoir signé le présent Contrat, le Client peut utiliser le modèle de rétractation ci-dessous, mais ce modèle n'est pas obligatoire. Pour que le délai de rétractation soit respecté, il suffit que le Client notifie au Prestataire son intention de se rétracter avant l'expiration du délai à l'adresse électronique de contact suivante : [contact@lauracombe.com](mailto:contact@lauracombe.com)

## Modèle de formulaire de rétractation

Je vous notifie par la présente ma rétractation du contrat de prestation de service \_\_\_\_\_ que j'ai signé le \_\_\_\_\_

Nom du Client \_\_\_\_\_

Adresse du Client \_\_\_\_\_

Email \_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_ (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier)

Date \_\_\_\_\_ (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier)

Signature (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier)

\_\_\_\_\_

La Prestataire accusera réception de la demande de rétractation du Client.

En cas d'exercice du droit de rétractation, la Prestataire procédera au remboursement des sommes versées, dans un délai de quatorze (14) jours calendaires suivant la notification de la demande de remboursement et via le même moyen de paiement que celui utilisé lors du paiement.

Le Client qui a exercé son droit de rétractation d'un Contrat à exécution successive dont l'exécution a commencé, à sa demande expresse, avant la fin du délai de rétractation verse au Prestataire un montant correspondant au service fourni jusqu'à la communication de sa décision de se rétracter; ce montant est proportionné au prix total de la Prestation convenu dans le Contrat.

### Cas dans lesquels le droit de rétractation ne s'applique pas :

Si le Client prend un rendez-vous de réalisation des Prestations à une date antérieure à l'expiration du délai de rétractation de 14 jours, et si les Prestations sont pleinement réalisées lors de ce rendez-vous, il reconnaît alors renoncer expressément et automatiquement à son droit de rétractation, sans que la Prestataire ne soit tenu de recueillir sa demande expresse par écrit.

Le Client est ainsi informé que, conformément à l'article L. 221-28 du Code de la consommation, le droit de rétractation ne peut être exercé lorsque les Prestations de services sont pleinement réalisées avant la fin du délai de rétractation et dont l'exécution a commencé après accord préalable exprès du consommateur et renoncement exprès à son droit de rétractation.

## ARTICLE 5 CONDITIONS DE REALISATION DES PRESTATIONS

La Prestataire réalisera les prestations de services, en accord avec le Client et, selon le cas, soit :

- Dans ses locaux professionnels : à l'Espace des Possibles, 285 avenue de la République de Montferrand, 34270 Saint Mathieu de Trévières

- À distance\* par un moyen de communication électronique de type visioconférence, téléphone, à condition que le Client dispose d'un accès internet et/ou d'une ligne téléphonique
- Hors établissement du Prestataire : par exemple au domicile du Client

La ou les date(s) de réalisation des Prestations seront fixées conjointement entre la Prestataire et le Client.

La Prestataire s'engage à contacter le Client ou à être présente au domicile du Client ou au bureau aux dates et heures convenues, pour la séance.

Le Client et la Prestataire s'engagent donc mutuellement à être présents et disponibles à la date et à l'heure du rendez-vous.

Que ce soit une séance en présentiel ou via internet, en cas de retard sur l'horaire fixé du fait du Client, la Prestataire tentera de recontacter ou attendra le Client jusqu'à 15 minutes après le début initialement prévu. La séance pourra alors se faire, mais sans rattrapage du temps perdu.

Au-delà de 15 minutes de retard, le rendez-vous sera considéré comme manqué du fait du Client et aucun échange ou remboursement de la consultation pré-payée lors d'une consultation en ligne ne sera effectué.

Le Client s'engage à collaborer de manière active avec la Prestataire et à lui fournir les informations nécessaires à la bonne réalisation des Prestations, en particulier toute information utile sur sa situation personnelle (maladie, grossesse, fragilités particulières, handicap).

De son côté, la Prestataire s'engage à apporter toute la diligence et tout le soin nécessaires à la bonne exécution des Prestations et à tenir informé le Client des difficultés pouvant survenir lors du déroulement des Prestations.

La Prestataire est tenu à une obligation de moyen en matière de conseil et information.

**\* Séances à distance**

Pour bénéficier d'un rendez-vous à distance (par internet), le Client doit disposer d'un accès internet pour la prise de rendez-vous et être joignable aux dates et heures convenues.

Le Client, lors de la réservation de sa séance, s'engage à fournir toutes les informations requises pour valider son inscription. Il veillera tout particulièrement à s'assurer que les identifiants de messagerie instantanées et adresse e-mail fournies sont exacts et accessibles au moment du rendez-vous. En cas d'erreur sur les informations fournis, aucun remboursement ou avoir ne pourra être exigé par l'utilisateur.

**ARTICLE 6 ANNULATION ET REMBOURSEMENT**

Sous réserve de l'application des dispositions relatives au droit de rétractation pour les contrats conclus à distance et à domicile, toute annulation de Prestations de services par le Client après signature du Contrat ne sera prise en compte que si celle-ci a été faite au Prestataire, au plus tard 48 heures avant la date

prévue par mail à [contact@lauracombe.com](mailto:contact@lauracombe.com) ou par téléphone au 06 61 32 03 67, afin d'obtenir un nouveau rendez-vous.

En cas d'annulation après ce délai, le Client est informé que les sommes réglées d'avance ne seront pas remboursées (sauf droit de rétractation).

La Prestataire se réserve par ailleurs le droit d'annuler, suspendre ou d'interrompre des Prestations de services s'il constate après signature du Contrat, que les dites Prestations sont manifestement incompatibles et/ou inadaptées à la situation personnelle du Client (maladie, grossesse, fragilités particulières, handicap, âge, etc).

Dans ce cas, la Prestataire s'engage à rembourser le Client des sommes versées au prorata des Prestations déjà réalisées.

## **ARTICLE 7 PRIX ET REGLEMENT**

Les tarifs sont exprimés en Euros, TVA non applicable (article 293 B du CGI) et peuvent varier en fonction du nombre de participants et du lieu de la prestation retenus par le Client.

Les tarifs sont disponibles sur le site internet : <https://lauracombe.com/tarifs-rendez-vous-laura-combe-naturopathe-a-montpellier/>

Les prix des Prestations sont fixés par la Prestataire. Ces prix peuvent varier selon le type et la durée des Prestations réalisées. Les prix applicables au Client au jour de la conclusion du Contrat sont ceux en vigueur affichés sur le site internet de réservation du Prestataire et dans ses locaux.

Les prix sont des prix par principe exprimés hors taxes et frais. Lorsque des taxes et/ou frais s'appliquent, la Prestataire les communique au Client et ils sont alors facturés en plus.

À défaut d'information sur des taxes et/ou frais, les prix indiqués sont réputés être exprimés toutes taxes et frais inclus.

La prestataire se réserve le droit de réviser, à tout moment et sans préavis, les tarifs. Sachant que le prix facturé au Client sera celui en vigueur au jour où la réservation aura été effectuée.

Les conditions et moyens de paiement diffèrent selon le mode de conclusion du Contrat.

- Lorsque le Contrat est conclu sur place, au bureau (à l'Espace des Possibles, 285 avenue de la République de Montferrand, 34270 Saint Mathieu de Trévières) sont payables en carte bancaire avec SumUp, en espèces ou par chèque bancaire. La Prestataire se réserve le droit de demander une pièce d'identité pour tout paiement effectué par chèque bancaire.

- Lorsque le Contrat est conclu à distance : au moment de sa demande de réservation, le Client est informé qu'il a une obligation de paiement. À cette fin, la fonction utilisée par le Client pour valider sa commande signifie qu'il passe une commande avec obligation de paiement. Le paiement de ce type de prestation s'effectue à l'avance, lors de la réservation de celle-ci et ne sera prise en compte qu'une fois le

paiement réceptionné par Paypal ou Stripe. Un e-mail sera envoyé au Client à l'issue du paiement avec la confirmation du rendez-vous, puis avec une note d'honoraire détaillée.

- Lorsque le Contrat est conclu hors établissement (par exemple au domicile du Client) : conformément à l'article L.221-10 du Code de la consommation, le Client est invité à attendre l'expiration d'un délai de 7 jours à compter de la conclusion du contrat avant de régler au Prestataire le prix des Prestations de services.

Tous les paiements effectués doivent avoir été reçus au plus tard le jour de la prestation. Sauf disposition particulière concernant les réservations de groupes ou hors domicile (ci-après les « Réservations de Groupes ») selon ce qui est précisé ci-après, tout paiement doit intégralement intervenir au plus tard au jour de la prestation.

Chaque paiement donnera lieu à l'établissement et la remise préalable d'une facture au Client. Toute somme non payée dans ces délais se verra appliquer un taux d'intérêt égal au taux d'intérêt légal au titre de pénalité de retard. Par ailleurs, lorsque des frais de recouvrement sont exposés la Prestataire peut demander une indemnisation complémentaire, sur justification.

Rappel : La Prestataire n'est ni médecin, ni guérisseur. Elle n'établit pas de diagnostic, si vous suivez un traitement médical, seul votre médecin traitant est habilité à le modifier ou le supprimer.

Certaines mutuelles proposent des forfaits annuels, afin de rembourser les séances des médecines complémentaires telles que la naturopathie. Cependant le Client est informé que les prix des Prestations ne sont aucunement remboursés par la sécurité sociale.

Suite à votre séance, la Prestataire vous fournit une note d'honoraire pour demander un remboursement auprès de votre mutuelle. Renseignez-vous auprès de votre mutuelle pour la confirmation de cette prise en charge.

#### Conditions particulières des réservations Groupes

Si le Client souhaite effectuer une réservation de Groupes, c'est-à-dire réserver au-delà de 5 places cumulées pour une même prestation, nous vous invitons à contacter directement la Prestataire, soit par mail à l'adresse [contact@lauracombe.com](mailto:contact@lauracombe.com), soit en remplissant le formulaire «contact» du site internet.

Votre Réservation de Groupes sera ferme et définitive à réception des arrhes correspondant à 50% du prix selon l'échéancier stipulé dans le formulaire de réservation, le solde étant dû 7 jours ouvrés avant la date de la Représentation.

La confirmation définitive du nombre de places devra être faite 8 jours ouvrés avant la date de la Prestation et servira de base pour la facturation.



Il est toutefois précisé qu'en cas d'annulation d'une ou plusieurs places dans les 7 jours ouvrés précédant la date de Représentation, les places annulées ne seront ni remboursées ni reportées. Dans tous les cas, les arrhes versées pour confirmer la réservation sont conservées par la Prestataire, sauf annulation de la Représentation de son fait.

#### **ARTICLE 8 DUREE**

Le présent Contrat entre en vigueur à compter de sa signature pour une durée correspondant à la durée des Prestations. Selon le cas, il peut prendre la forme soit d'un contrat à exécution immédiate (réalisation d'un seul rendez-vous) ou à exécution successive.

#### **ARTICLE 9 CONFIDENTIALITE**

Les Parties reconnaissent le caractère confidentiel de toutes informations et données échangées entre elles pour l'exécution du Contrat et s'engagent à les conserver confidentielles, à l'exception des données accessibles au public, des données déjà connues de la Partie réceptrice.

Toutes les informations confidentielles communiquées par l'une des Parties à l'autre Partie seront gardées par la Partie réceptrice de la même manière qu'elle garde ses propres informations confidentielles et ne seront utilisées que pour les besoins du Contrat. La présente clause demeure applicable pendant une durée de CINQ (5) ans après la fin du Contrat.

#### **ARTICLE 10 RESPONSABILITE**

Dispositions particulières applicables aux contrats conclus à distance : conformément aux dispositions légales en vigueur, la Prestataire est responsable de plein droit à l'égard du Client de la bonne exécution des obligations résultant du Contrat conclu à distance. Toutefois, il peut s'exonérer de tout ou partie de sa responsabilité en apportant la preuve que l'inexécution ou la mauvaise exécution du Contrat est imputable soit au Client, soit au fait, imprévisible et insurmontable, d'un tiers au Contrat, soit à un cas de force majeure.

Sous réserve de l'application des dispositions impératives précitées en matière de contrats conclus à distance, la responsabilité du Prestataire n'est engagée qu'en cas de faute prouvée par le Client.

Le Client est seul responsable des choix qu'il fait et des informations qu'il donne au Prestataire. Ainsi, les Parties conviennent que la responsabilité du Prestataire ne saurait être engagée en raison de l'inadaptation d'une Prestation de service aux besoins et informations exprimés par le Client.

La Prestataire n'est par ailleurs responsable que des Prestations expressément mises à sa charge dans le cadre du présent Contrat.

La Prestataire n'est pas non plus responsable des conséquences dommageables liées au réseau de communication et des défaillances d'accès à Internet du Client

Enfin, la responsabilité du Prestataire ne pourra être mise en cause que pour des dommages directs qui lui seraient imputables au titre de l'exécution ou de l'inexécution, même partielle, de ses obligations au titre du Contrat, étant précisé que les dommages indirects sont exclus.

Ainsi, la responsabilité du Prestataire ne pourra être recherchée pour tout préjudice indirect, la perte d'une chance, perte de données, le trouble à l'image ou tout autre dommage spécial ou évènements en dehors de son contrôle ou de tout fait ne lui étant pas imputable.

De convention expresse entre les Parties, la responsabilité du Prestataire est limitée, tous préjudices directs confondus, à la somme de 10 000 €.

#### **ARTICLE 11 ASSURANCE**

La Prestataire est titulaire d'une police d'assurance en matière de responsabilité civile professionnelle, afin de couvrir les dommages directs, corporels, matériels ou immatériels, qu'il pourrait causer dans le cadre du présent Contrat

#### **ARTICLE 12 FORCE MAJEURE**

Il y a force majeure lorsqu'un événement échappant au contrôle du débiteur, qui ne pouvait être raisonnablement prévu lors de l'acceptation des CGV et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées, empêche l'exécution de son obligation par le débiteur.

Le cas de force majeure suspend les obligations de la partie concernée pendant le temps où jouera la force majeure si cet événement est temporaire. Néanmoins, les Parties s'efforceront d'en minimiser dans toute la mesure du possible les conséquences.

À défaut, si l'empêchement est définitif, les parties seront libérées de leurs obligations dans les conditions prévues aux articles 1351 et 1351-1 du Code civil.

Chacune des Parties ne pourra être tenue pour responsable de tout retard ou manquement dû à la survenance d'un cas de force majeure habituellement reconnu par la jurisprudence des cours et tribunaux français.

La Partie souhaitant invoquer un cas de force majeure devra le notifier à l'autre Partie par lettre recommandée avec accusé de réception dans les meilleurs délais dès qu'elle aura connaissance d'un tel événement. Dès lors que les effets consécutifs à l'événement de force majeure invoqué auront disparu, la Partie affectée reprendra immédiatement l'exécution de son obligation.

En cas de persistance des effets consécutifs à l'événement constituant un cas de force majeure pendant plus de 15 jours, les Parties conviennent que le présent Contrat pourra être résilié de plein droit sur l'initiative de la Partie la plus diligente par lettre recommandée avec accusé de réception, sans que cela ne porte atteinte aux conditions de paiement des Prestations accomplies.

## ARTICLE 13 DONNEES PERSONNELLES

La Prestataire s'engage à respecter les différentes lois régissant le traitement des données personnelles et de santé, en particulier le RGPD (entré en application le 25 mai 2018). La prestataire, a choisi d'héberger les données personnelles et de santé du Client via un logiciel de gestion "Jupi'terre", hébergeur certifié données de santé (HDS). La liste des hébergeurs labellisés HDS sont consultables sur : <https://esante.gouv.fr/offres-services/hds/liste-des-herbergeurs-agrees>.

Les informations (nom, prénom, numéro de téléphone, email) communiquées à la Prestataire étant indispensables pour le traitement de la réservation du rendez-vous, leur absence entraîne la non prise en compte de la réservation du rendez-vous.

Si la réservation pour un rendez-vous est faite par téléphone, au 06 6132 03 67, ou email à [contact@lauracombe.com](mailto:contact@lauracombe.com), la Prestataire, enregistrera elle-même les données personnelles transmises pour la prise de rendez-vous par le Client sur le Logiciel Jupi'terre.

Si la réservation se fait via la plateforme cal.com, le Client enregistrera lui-même ses données personnelles importantes pour la prise du rendez-vous. La prestataire recevra un e- mail l'informant de la prise de rendez-vous par le Client.

La Prestataire demandera l'autorisation de collecter les données personnelles et de santé du Client via la "demande express de consentement particulier" mise à disposition dans l'espace personnel du Client sur le logiciel "Jupi'terre".

La non prise en compte du document ou le refus de consentement par le Client vaut pour annulation du rendez-vous par la Prestataire.

Conformément à l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, le Client dispose d'un droit individuel d'accès, de modification et de suppression des informations le concernant, droit qui pourra être exercé en adressant un courriel à la Prestataire .

Dans le cadre de la réalisation des Prestations de services prévues au présent Contrat, la Prestataire a accès à des données à caractère personnel du Client. L'ensemble des données à caractère personnel du Client traités par la Prestataire dans le cadre du Contrat font l'objet d'une politique de traitement conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 (dite « loi informatique et libertés » ou « LIL ») et du Règlement Général sur la protection des Données Personnelles (« RGDP ») n°2016/679. Le Client reconnaît avoir pris connaissance de cette politique de traitement des données à caractère personnel au plus tard lors de la conclusion du présent Contrat et en accepter les termes sans réserve.

## **ARTICLE 14 CONVENTION DE PREUVE**

Le Client reconnaît la validité et la force probante des échanges et enregistrements électroniques réalisés par la Prestataire et accepte que lesdits enregistrements reçoivent la même force probante qu'un écrit signé de manière manuscrite. Toutes données et fichiers informatiques ou numériques enregistrés sur l'infrastructure informatique du Prestataire feront foi pour la preuve des faits auxquels ils se rapportent.

## **ARTICLE 15 DISPOSITIONS DIVERSES**

Chacune des clauses de ce Contrat doit être interprétée, dans toute la mesure du possible, de manière à ce qu'elle soit validée au regard du droit qui lui est applicable.

Si l'une quelconque des stipulations du présent Contrat se révèle être illégale, nulle ou inopposable par toute juridiction ou autorité administrative compétente aux termes d'une décision exécutoire, cette stipulation sera réputée non écrite, sans altérer la validité des autres stipulations et sera remplacée par une stipulation valable d'effet équivalent, que les Parties s'engagent à négocier de bonne foi, et telles que les Parties en seraient convenues si elles avaient connu l'illicite, la nullité ou inopposabilité de ladite stipulation.

Le fait pour une Partie de ne pas se prévaloir d'une disposition quelconque du présent Contrat ne vaudra en aucun cas renonciation à son droit d'exiger le respect de chacune de ses clauses et conditions.

La Prestataire se réserve le droit de modifier ses conditions générales sans préavis, ni délais.

Le Client est donc invité à les consulter lors de son accès au site. Les modifications effectuées seront applicables à toute demande de consultation postérieurement à celles-ci.

## **ARTICLE 16 RESILIATION DU CONTRAT POUR MANQUEMENT**

En cas de manquement à une obligation essentielle par l'une des Parties, le présent Contrat pourra être résilié par l'autre Partie, au moyen d'une lettre recommandée avec accusé de réception, trente (30) jours après mise en demeure restée infructueuse, et sans préjudice de toute action en dommages et intérêts.

## ARTICLE 17 DROIT APPLICABLE - JURIDICTIONS COMPETENTES

Le présent Contrat est régi par le droit français.

En application des articles L611-1 et suivants du Code de la consommation, le Client a le droit de recourir gratuitement (sauf éventuels frais d'avocat et d'expertise) à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable d'un litige l'opposant au Prestataire.

La Prestataire adhère au service du médiateur dont les coordonnées sont les suivantes :

Conformément aux articles L.616-1 et R.616-1 du code de la consommation, il est proposé un dispositif de médiation de la consommation. L'entité de médiation retenue est :

### CNPM - MEDIATION DE LA CONSOMMATION

En cas de litige, vous pouvez déposer votre réclamation sur son site : <https://cnpm-mediation-consommation.eu>

Ou par voie postale en écrivant à : CNPM - MEDIATION - CONSOMMATION - 27 avenue de la libération-42400 Saint-Chamond - Par téléphone : 0820 049 458

Après démarche préalable écrite du Client auprès du Prestataire restée infructueuse, le service du médiateur peut être saisi pour tout litige de consommation dont le règlement n'aurait pas abouti.

Depuis le 15 février 2016, la plateforme en ligne de règlement amiable des litiges de la Commission européenne est ouverte au public. Tout consommateur qui rencontre un litige avec une entreprise située sur le territoire de l'Union a la possibilité de déposer une demande de médiation par le biais de cette plateforme européenne. Le Client peut consulter également le site internet de la Commission européenne dédié à la médiation de la consommation :

<https://ec.europa.eu/consumers/odr/main/index.cfm?event=main.home.show&lng=FR>

En cas de litige avec un Client, non réglé amiablement, la compétence expresse est attribuée au tribunal du lieu de résidence du défendeur, conformément à l'article 42 du Code de procédure civile, ou, au choix de ce dernier, au lieu de livraison effective du Produit vendu, conformément à l'article 46 du code de procédure civile.